

TARIFS & CONDITIONS GENERALES DU CENTRE

Applicables au 01 septembre 2008

CALENDRIER DES COURS

Du 01 septembre 2008 au 26 juin 2009

JOURS & HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi

De 09h00 à 20h00

Le samedi

De 09h00 à 17h00

PERIODES DE FERMETURE

TOUSSAINT – NOEL – HIVER – PRINTEMPS - ETE

REPRISE DES COURS LE LUNDI 01/09/08

1 TARIFS & CONDITIONS DE PAIEMENT

INSCRIPTION

L'adhésion à l'association et à l'école est obligatoire. Son montant est de QUARANTE CINQ euros, se décomposant de la façon suivante.

- Association quinze euros (à l'ordre de ART 'N DRUMS)
- Ecole trente euros (à l'ordre de LEPAGE Stéphane)

COURS

4 types de paiement possibles

- 1) Totalité de l'année soit : **six cent euros (600.00 euros)**
- 2) Trimestriel soit : **3 chèques de cent quatre vingt euros (180.00 euros)**
Et 1 chèque de soixante euros (60.00 euros)
- 3) Mensuel soit : **10 chèques de soixante euros (60.00 euros)**

4) Les cours particuliers sont au tarif de 800 Euros a l'année payable en 10 fois soit 80€ par mois ;

5) Atelier groupe 160€ l'année

Quelle que soit l'option choisie, les règlements s'effectueront le jour de l'inscription

2 DEROULEMENT DES COURS

Les cours ont lieu chaque semaine, à l'exception des jours fériés et des périodes de fermeture du centre. Le centre garantit ainsi à chaque élève un minimum de 36 cours dans l'année (pour tout élève dont les cours commencent en septembre et finissent en juin) **L'arrêt des cours, prévenir le professeur deux mois avant pour obtenir un quelconque remboursement**

La durée des cours est de 55 minutes

En aucun cas le professeur remplacera les cours, sauf raison médicale.

3 REDUCTION POUR LES FAMILLES

L'inscription d'au moins deux membres d'une même famille (père, mère, frère, sœur) permet de bénéficier d'une réduction de 10% sur le tarif d'adhésion à l'association et à l'école

Ainsi qu'aux cours donnés par le même professeur.

4 HORAIRES D'OUVERTURE ET PERIODES DE FERMETURE

Les horaires d'ouverture ainsi que les périodes de fermeture du centre figurent dans le présent règlement. Les périodes de fermeture ne donnent droit à aucun abattement sur le prix des cours, celui-ci étant calculé sur une base annuelle.

Le directeur
S.LEPAGE

NOM.....PRENOM.....

.....
Règlement à signer et à remettre à votre professeur